

Luxembourg, le 15 janvier 2021

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de novembre 2020.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 1 point de base en comparaison mensuelle pour s'établir à 1,36% en novembre 2020 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 13 millions d'euros durant cette période pour atteindre 276 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux s'est contracté de 7 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a progressé de 36 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 1 point de base sur un mois pour s'inscrire à 1,26% en novembre 2020. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées a baissé de 30 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 516 millions d'euros en novembre 2020. En glissement annuel, le taux est resté inchangé tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 90 millions d'euros.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

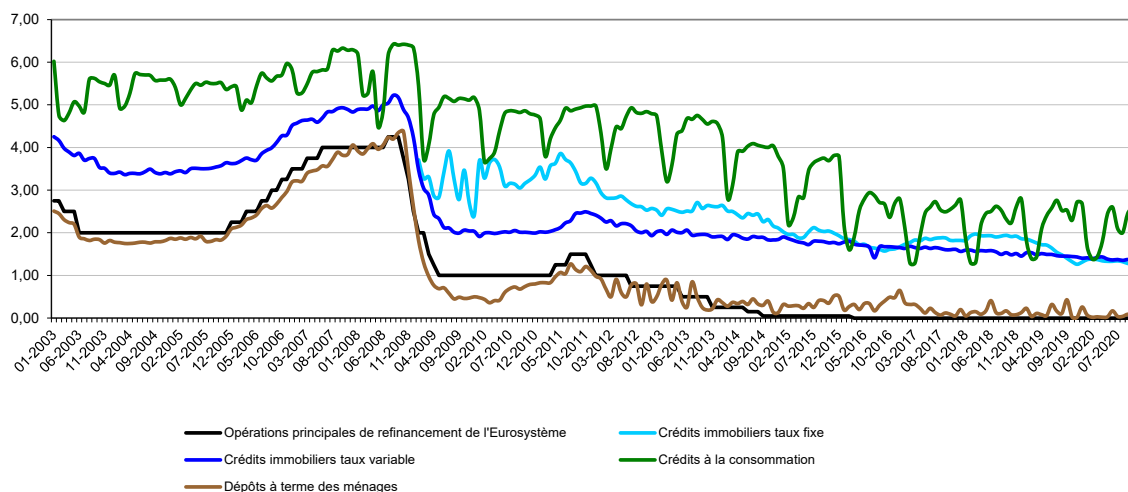
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

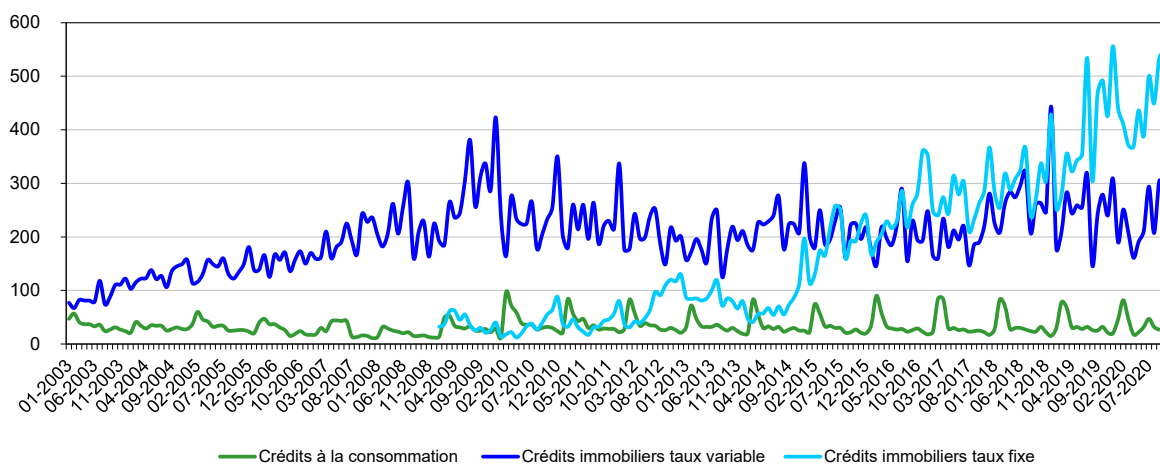
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 17 points de base sur un mois pour s'élever à 2,77% en novembre 2020 tandis que le volume d'activité a diminué de 7 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 21 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a augmenté de 5 points de base tandis que le volume d'activité est resté inchangé.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 5 points de base sur un mois pour s'établir à 2 points de base en novembre 2020. En comparaison annuelle, ce taux est resté inchangé.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



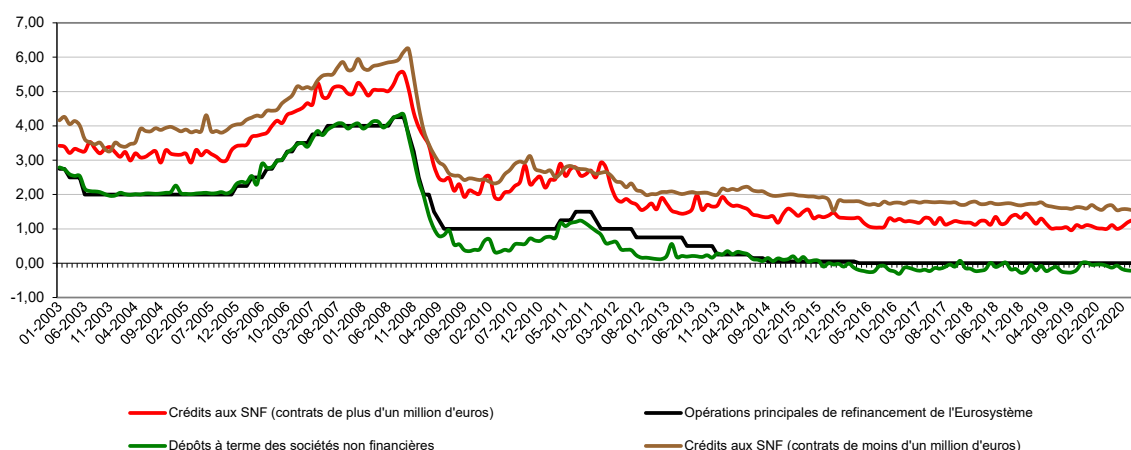
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a baissé de 2 points de base en rythme mensuel pour s'établir à 1,49% au mois de novembre 2020. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 46 millions d'euros pour s'établir à 687 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a baissé de 13 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 63 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 7 points de base sur un mois pour s'établir à 1,18% en novembre 2020. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 342 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 3 661 millions d'euros en novembre 2020. En comparaison annuelle, ce taux a augmenté de 12 points de base tandis que le montant des crédits accordés a baissé de 1 131 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a baissé de 15 points de base pour atteindre -37 points de base en novembre 2020. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 37 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu